



### Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Xavier Company et consorts déposée le 16 février 2018

« Sion 2026, et si on parlait des coûts pour Lausanne ? »

Réf : SE/Idaff 296961 - sm

Lausanne, le 9 août 2018

#### Rappel de l'interpellation

*« Nous le savons depuis maintenant plusieurs mois, le Valais, et Sion plus particulièrement, entend soumettre une nouvelle candidature pour accueillir des Jeux Olympiques d'hiver, en 2026. Néanmoins, cette nouvelle candidature ne concernera pas seulement le Valais (malgré son nom), mais une grande partie de la Suisse puisque des épreuves sont prévues notamment à Bienne, Berne, Fribourg et ... Lausanne !*

*Le projet vient de déposer (fin 2017) son analyse de faisabilité et débute actuellement la procédure de consultation en vue d'une décision fédérale.*

*Si le Conseil fédéral a déjà promis CHF 1 milliard pour ces Jeux Olympiques, le coût final sera inmanquablement plus élevé, on parle notamment d'un coût de CHF 2.4 milliards, sans compter les dépassements de budget, qui sont habituels pour des Jeux Olympiques. Une partie des coûts qui n'entrent pas dans « le milliard de la Confédération » a trait à la sécurité hors des enceintes de la manifestation.*

*En effet, les organisateurs des Jeux Olympiques garantissent la sécurité à l'intérieur des enceintes, par l'engagement d'entreprises de sécurité privées, mais la sécurité à l'extérieur de ces enceintes, dans les villes, aux frontières, aux aéroports, etc. devra être assurée par l'armée, les gardes-frontières, les polices cantonales et municipales, selon les organisateurs eux-mêmes pour un montant qu'ils estiment, pour l'instant à CHF 303 millions.*

*Il ne fait dès lors aucun doute que la Police municipale de Lausanne sera mise à contribution d'une manière dépassant nettement son activité habituelle. En effet, non seulement le nombre de touristes qui viendraient voir les compétitions de patinage artistique, short-track, voire de hockey à Lausanne serait important, mais la Ville accueillerait aussi une partie des délégations nationales et serait un des lieux d'hébergement olympique. De plus, Lausanne étant la Capitale olympique, il est prévisible qu'elle soit une des destinations phare pour les spectateurs et les sportifs qui se rendraient à ces Jeux.*

*L'ensemble de ces éléments impliquera une hausse importante et ponctuelle de la population, des risques liés à ce genre de manifestation, et notamment des risques terroristes qui ne peuvent être ignorés en ces périodes. Il conviendra dès lors de renforcer les effectifs de police lausannois, mais probablement également de les former d'avantage et de manière circonstanciées pour cette occasion, ce qui engendrera nécessairement un financement important de la part de la Ville et du Canton, qui ne rentrera pas dans l'estimation de CHF 303 millions faite par les organisateurs et la Confédération. Toutefois, il n'est pas prévu, pour l'instant, de faire voter la population lausannoise ou vaudoise sur la tenue de ces Jeux Olympiques ou d'événements sur son sol, puisque seule les populations bernoise valaisanne le feront. »*

#### Préambule

Des votations ont eu lieu dans le canton du Valais le 10 juin 2018. Les citoyens valaisans ont refusé de soutenir financièrement l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver « Sion 2026 ». Ainsi, aucun coût ne sera à charge de la Ville de Lausanne vu que les Jeux Olympiques ne se dérouleront pas en Valais.

Toutefois, la Municipalité souhaite informer l'interpellateur au sujet des processus de collaboration, entre le canton de Vaud et les autres cantons, en ce qui concerne l'organisation de la sécurité pour des événements de cette envergure et leur facturation.

Il existe ainsi quatre types de collaborations de niveaux différents et de coûts différents :

- lors d'événements ponctuels, ainsi que pour des événements planifiés mais ne nécessitant que peu de ressources supplémentaires, l'entraide inter-polices entre corps de police proches est utilisée et elle ne donne lieu à aucune facturation ;
- lors d'événements planifiés sur le canton de Vaud de moyenne importance, comme par exemple les matches de football, de hockey ou certaines manifestations, une collaboration avec le sous-groupement opérationnel vaudois en matière de maintien de l'ordre (SGov) est mise sur pied. Cette collaboration n'engendre aucun coût spécifique pour la Ville de Lausanne ;
- lors d'événements d'importance où les forces cantonales ne suffisent plus, le commandant de la police cantonale impactée par l'événement demande l'activation de la collaboration avec le groupement latin de sécurité et de maintien de l'ordre (GMO). Les cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel, Jura et Tessin participent à ce groupement. Cette mobilisation doit être validée par les chefs de départements et est facturée CHF 200.- par jour et par policier ;
- lors d'événements d'ampleur internationale se déroulant sur le sol suisse, comme par exemple des visites de chefs d'Etat ou des conférences (par exemple, le Forum de Davos), la collaboration sur les engagements de police intercantonaux (IKAPOL) est activée afin de solliciter l'aide de la part de tous les cantons suisses. Les coûts relatifs à cette collaboration s'élèvent à CHF 600.- par jour et par policier.

Concernant plus spécifiquement les Jeux Olympiques en Valais, la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), dont la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux est membre du comité, avait été saisie par les cantons organisateurs pour activer IKAPOL. Ceci démontrait l'importance du dossier.

#### **Réponse aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

#### ***Question 1 : La Municipalité a-t-elle été contactée par les organisateurs des Jeux Olympiques Sion 2026 en rapport avec des questions de sécurité ?***

Eu égard aux résultats de la votation du 10 juin 2018 en Valais qui rendent la question de l'interpellateur sans objet, la Municipalité renvoie au préambule pour une information synthétique sur les dispositifs de collaboration inter-polices mis en place lors d'événements d'ampleur.

#### ***Question 2 : Combien de personnes seraient attendues à Lausanne en cas de Jeux Olympiques organisés dans la forme prévue actuellement ?***

Idem question n° 1.

#### ***Question 3 : Quels sont les risques supplémentaires auxquels devraient faire face les forces de l'ordre à Lausanne en cas de tenue de ces Jeux Olympiques ?***

Idem question n° 1.

#### ***Question 4 : Quelles mesures spécifiques en terme de sécurité sont prévues par la Municipalité pour le cas où ces Jeux Olympiques seraient organisés dans la forme prévue actuellement, soit avec des activités à Lausanne ?***

Idem question n° 1.

#### ***Question 5 : En cas d'engagement de personnel supplémentaire par la police lausannoise, comment la Municipalité entend-elle procéder, par l'engagement de personnel supplémentaire, par l'engagement de personnel de sécurité privé, ou d'une autre manière ?***

Idem question n° 1.

**Question 6 : Quels seraient les coûts liés à ces mesures spécifiques et quelle serait la provenance de leur financement ?**

Idem question n° 1.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 9 août 2018.

Au nom de la Municipalité

La vice-syndique  
Florence Germond



Le secrétaire  
Simon Affolter